



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

Le Président

Monsieur Jacques RUTTEN
Association de défense des habitants contribuables de
l'Aigoual
Avenue du Devois - Le Devois
30750 SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Paris, le - 9 JUIL. 2010

Références à rappeler : 20102739-NR

Vos références : demande au président de la communauté de communes de l'Aigoual

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 8 juillet 2010 sur votre demande. Cet avis est également adressé à l'autorité administrative que vous aviez saisie.

----- Avis n° 20102739-NR du 8 juillet 2010 -----

Monsieur Jacques RUTTEN, pour l'association de défense des habitants contribuables de l'Aigoual, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 1er juin 2010, à la suite du refus opposé par le président de la communauté de communes de l'Aigoual à sa demande de communication de l'ensemble des pièces relatives à la réalisation, au fonctionnement et à la fermeture définitive du Musée international du facteur.

En l'absence de réponse de l'administration, la commission estime que la demande est trop générale et imprécise pour permettre d'identifier les documents souhaités. Elle ne peut donc que déclarer cette demande irrecevable et inviter le demandeur, s'il le souhaite, à préciser la nature et l'objet de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Rapporteur général adjoint

Pearl NGUYEN-DUY
Premier conseiller de tribunal administratif